

Résolution sur la situation des droits de l'Homme au Vietnam 2016

Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme

La FIDH, réunie à son 39ème congrès à Johannesburg, Afrique du Sud,

Considérant qu'à l'issue du XIIème Congrès du Parti Communiste du Vietnam (janvier 2016), le gouvernement vietnamien, où prédominent les membres de l'armée ou des forces de sécurité, a considérablement renforcé la répression contre toute forme d'expression libre ;

Considérant qu'en à peine deux semaines, au mois de mars 2016, au moins 7 militants des droits de l'Homme ont été iniquement condamnés à un total de 22 ans de prison pour le simple fait d'avoir exercé leur droit à la liberté d'expression ou de manifestation.

Considérant que, de manière général, le gouvernement vietnamien réprime systématiquement tous ceux qui s'engagent pour les droits de l'Homme : les défenseurs des droits de l'Homme, les membres des religions « non-reconnues », les dissidents, les blogueurs, les simples citoyens qui manifestent sont tous étroitement surveillés, soumis à interrogatoires, harcelés et molestés par la police, arrêtés, voire placés en institutions psychiatriques ;

Considérant que le Vietnam a été touché aux mois d'avril-mai 2016 par une pollution industrielle sans précédent par 300 tonnes de produits chimiques toxiques probablement déversés par un complexe sidérurgique qui ont souillé plus de 200 kilomètres de côtes au centre du Vietnam, touché des pays voisins comme les Philippines, et provoqué la mort de millions de poissons venus s'échouer sur les plages et ruiné le secteur de la pêche de la région ;

Considérant que ce scandale écologique a provoqué l'indignation de l'ensemble de la population vietnamienne qui s'est mobilisée sur les réseaux sociaux et dans la rue au cours de vastes manifestations pacifiques dans les grandes villes du pays ; que les autorités vietnamiennes ont répliqué en coupant momentanément l'accès à ces réseaux sociaux, en réprimant brutalement les manifestations, y compris en recourant à de voyous à la solde de la police, et en arrêtant les manifestants ;

Considérant que le Vietnam persiste à utiliser des incriminations vagues et fourre-tout du Code Pénal concernant la « *sécurité nationale* » comme l'« *espionnage* », la « *propagande contre l'Etat* », les activités « *visant à renverser le gouvernement* », ou comme celle d'« *abus des libertés démocratiques* » pour faire taire les dissidents, les défenseurs des droits de l'Homme ou les simples manifestants ;

Considérant qu'en dépit des appels de la communauté internationale, le Vietnam a maintenu la peine de mort pour les crimes touchant la « *sécurité nationale* », lors de sa récente révision de son Code pénal (novembre 2015) ;

Considérant que le Vietnam a adopté, au mois d'avril 2016, une loi sur l'accès à l'information et une loi révisée sur la presse qui restreignent la liberté d'expression et renforce la censure, ainsi qu'une circulaire interdisant les manifestations devant les tribunaux ; et qu'il s'apprête à adopter une loi sur les associations et une loi sur les croyances et la religion qui s'annoncent d'ores et déjà incompatibles avec les normes internationales en matière de liberté d'association et de liberté religieuse ;

Considérant que nombre de dissidents sont en résidence surveillée, quand ils ne sont pas en prison, et ce parfois depuis des décennies, comme dans le cas de Thich Quang Do, chef de l'Eglise Bouddhique Unifiée du Vietnam (EBUV, Eglise historique, indépendante, arbitrairement interdite depuis 1981), détenu depuis plus de 30 ans ;

Considérant qu'en préparation des élections législatives du 22 mai 2016, nombre de candidats indépendants ont été empêchés de se présenter ;

Considérant que le Médiateur Européen a condamné la Commission Européenne pour maladministration pour avoir refusé de procéder à une étude préalable d'impact sur les droits de l'Homme de l'accord de libre-échange en cours de négociation entre l'Union Européenne et le Vietnam

Regrette que les autorités vietnamiennes n'aient pas profité de la récente révision du Code pénal pour abolir la peine de mort, en particulier pour les crimes contre la « sécurité nationale » et qu'elles continuent à condamner une centaine de personnes à la peine de mort chaque année ;

Dénonce la mise en place de tout un arsenal légal visant à restreindre par la loi même les droits fondamentaux des Vietnamiens et à octroyer aux autorités des pouvoirs exorbitants et arbitraires pour réprimer les défenseurs des droits de l'Homme ou quiconque voudrait simplement jouir de ces droits ;

Dénonce la politique de verrouillage de l'information et de censure du Vietnam qui instaure, par une répression sauvage (brutalités et harcèlements policiers, procès iniques, lois liberticides), un climat de peur chez ceux qui veulent s'exprimer ou participer aux affaires publiques ;

Demande au Vietnam de libérer immédiatement et inconditionnellement toutes les personnes détenues simplement pour avoir exercé légitimement et pacifiquement leurs droits aux libertés fondamentales, au premier chef Thich Quang Do, ou l'avocat Nguyen Van Dai ;

Appelle le Vietnam à établir une véritable et sincère collaboration avec les Nations Unies sur les droits humains, en invitant les Procédures spéciales, comme les Rapporteurs spéciaux sur la liberté d'expression et sur les défenseurs des droits de l'Homme, et en leur accordant une totale liberté d'investigation ;

Condamne fermement à cet égard les entraves mises sur le chemin du Rapporteur spéciale sur la liberté de religion ou de croyance Heiner Bielefeldt lors de sa visite au Vietnam au mois de juillet 2014 ;

Appelle l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique, qui ont ou vont signer des accords de libre-échange avec le Vietnam à veiller à ce que ces accords garantissent les droits fondamentaux des citoyens vietnamiens, notamment en mettant en place des mécanismes de recours efficaces et impartiaux , et à rester fermes pour que le Vietnam remplisse ses engagements en matière de droits de l'Homme.